

**DAJI/2019/Décision/Subvention/37**

Décision portant validation de l'attribution de subvention au profit du CEREGE

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,  
Vu la correspondance en date du 24 mai 2019 portant sur l'objet de la décision,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Sur demande du directeur du labex Serenade, est attribuée une subvention au profit du CEREGE pour un montant de 3000 euros afin de cofinancer l'organisation de la Fête de la Science.

**Article 2 :**

Le montant de cette subvention est prélevé sur le centre financier LA09SERE, éotp 1SEREN09/LA09/ID12HRU330.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 juillet 2019

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

